

Compte rendu du CTE du 09 Juillet 2021



Étaient présents :

Pour la direction : S Le MOING V BOURQUART, S ROUVERON, D Lefranc, P Lafaye, E Lafond

Pour l'Alliance du Trèfle : Philippe MARCEL et Franck CAYSSIALS .

Absence non justifiée des élus du FSU

Secrétaire de séance :

MC GALTIER est nommée secrétaire de séance

Point 1 : point d'activité.

S LEMOING s'est excusé de l'absence de point d'activité à l'ordre du jour et a tenu à effectuer une intervention très centrée sur les effectifs.

Il a annoncé la stabilisation jusqu'à la fin 2021 des 200 ETP supplémentaires obtenus en début d'année (clause de revoyure en septembre juste pour affiner les imputations entre les ministères du travail et de l'économie). Malgré la baisse du nombre de contrôles (le taux passant de 5 à 3%), les effectifs seront maintenus pour finir les quelques 7000 visites instruction de 2020 qui n'avaient pu être faites et effectuer en fin d'année la première campagne à blanc de monitoring.

Il a confirmé que les moyens 2022 sont en phase d'arbitrage et que des recrutements notables sur l'ingénierie de projets informatiques et administratifs étaient prévus. En effet l'ASP est arrivée à un stade de saturation de ses capacités qui l'a obligée à refuser des sollicitations de donneurs d'ordres.

Le message semble avoir été entendu à la fois par le MAA qui porte les ETP, que par les tutelles.

Des effectifs plus importants de contrôleurs (60 environ) seront recrutés en 2022 pour faire face à une double campagne de contrôle composée des derniers contrôles standards et de la deuxième année des contrôles à blanc de monitoring qui deviendront la règle en 2023.

Une nouvelle action va être traitée par l'ASP à partir de la fin d'année : le dispositif de soutien à la numérisation de l'ensemble des professions de santé (corps médical, pharmaciens, EPAHD ...). Cela s'inscrit dans la suite du Grenelle de la Santé.

Point 2 : mise en œuvre du projet ADNUM

F RABOISSON épaulé par deux de ses futurs directeurs adjoints désignés A MATUCHET et B CALAME nous ont présenté leur plan de réorganisation de la DIT qui deviendra la DNSI (Direction du Numérique et des Systèmes d'information).

Ce plan intervient après une large et longue consultation (5 mois) du personnel organisée avec l'aide d'un cabinet d'expertise. Une douzaine d'ateliers impliquant plus de 80 agents se sont tenus accompagnés d'une importante communication (5 AG de la DIT et 3 GT avec les OS).

Les consultations ont fait ressortir des lourdeurs :

- Des directeurs adjoints qui n'ont pas une vue globale de l'activité de leur direction
- Deux gros services de plus de 50 personnes pas faciles à manager
- Des fonctions redondantes au sein des différents services
- Une chaîne de décision très longue (5 niveaux hiérarchiques)

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture EFA-CGC – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1 tél. 06 60 29 24 36 mél. efa-cgc@asp-public.fr	Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses Établissements CFTC- MAE - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex tél. 06 34 23 84 44 mél. cftc-mae@asp-public.fr
---	---

Compte rendu du CTE du 09 Juillet 2021



La nouvelle organisation :

- Intègre la gouvernance dévolue auparavant à la MGSSI
- Raccourcit les circuits de décision
- Homogénéise la taille des services (de 13 à 17 agents)
- Intègre l'innovation et la transformation numérique
- Introduit l'agilité au centre des fonctionnements.
 - Met les produits au centre de l'organisation en créant des chapitres (centres de compétences)

La DNSI sera composée de 3 sous directions (Produits, Chapitres, Gouvernance) et deux services directement rattachés au directeur (laboratoire numérique et gestion programme ADNUM):

La Sous-Direction des produits comprendra 3 services lignes produits (Emploi-Santé-Environnement/FP-Insertion-RDR/Support paiement) et un service Usine Logicielle ainsi qu'un secteur pilotage des prestations directement rattaché au directeur adjoint.

La Sous-Direction des chapitres (centre de compétences) comprendra 4 services.(Architecture et Datas / Cyber sécurité et réseaux/ Infrastructure et Cloud /Informatique collaborative et assistance DR

La Sous-Direction de la gouvernance comprendra 2 services. (Administratif et RH/Gouvernance et Informatique régionale.)

Après la validation par le CTE, les fiches de postes seront publiées et les agents auront 6 semaines pour candidater. Le travail sur la préfiguration des services commencera en septembre (séquence de présentation et d'échange). Le démarrage de la DNSI commencera au premier octobre.

Les OS se sont interrogés sur :

- *L'opportunité de nommer des chefs de service adjoints (absent des projets d'organigrammes)*
- *Le délai très court (moins de 3 mois) prévu pour la mise en place de la DNSI.*
- *La nécessité que les fiches de postes soient conforme au référentiel métier du ministère pour faciliter le recrutement.*

L'Alliance du Trèfle

- **s'est étonnée que l'aspect DSDA (ISIS) ne semble intégré à la DNSI que pour l'aspect gouvernance.**
- **S'est interrogé sur l'avenir des agents spécialisés SSI au sein de l'ex- MGSSI**
- **A remarqué que la taille prévue des services qui se trouve à cheval sur le seuil de 15 au-delà duquel les services sont cotés 1 ce qui préfigure une disparité des services au sein de la DNSI (catégorie 1 ou 2)**
- **A insisté sur nécessité de remédier au déficit de compétences par des formations ou des recrutements plutôt que d'avoir recourt à la sous-traitance**
- **A jugé utile que la gestion du Plan de Continuation d'Activité par la DNSI ne soit pas oubliée (le dernier date de 2018)**

La direction s'est montrée rassurante avec les OS sur certains points :

- La date de mise en service au premier octobre n'est pas un Big-bang , elle se donne plus d'un an pour que la DNSI atteigne vraiment la cible définie (temps nécessaire aux formations et aux recrutements).
- Il faudra juste republier les postes des agents ex MGSSI qui intégreront la DNSI
- la nécessité de se montrer plus présent au niveau du PCA.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture EFA-CGC – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1 tél. 06 60 29 24 36 mél. efa-cgc@asp-public.fr	Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses Établissements CFTC- MAE - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex tél. 06 34 23 84 44 mél. cftc-mae@asp-public.fr
--	--

Compte rendu du CTE du 09 Juillet 2021



- Un plan de formation de montée en compétence est à l'étude avec l'appui du cabinet d'expertise extérieur intervenant sur ADNUM.

- elle souhaite rendre les postes informatiques plus attractifs en créant un référentiel ASP permettant d'établir des ponts avec celui de la DNISIC

Elle s'est par contre montrée plus circonspecte sur

- **l'utilité des adjoints aux chefs de service** qui ne sera envisagée que si de graves dysfonctionnements sont constatés, selon le Directeur de la DNSI leur mise en place pourrait rallonger la chaîne hiérarchique et l'absence du chef de service peut être suppléée par le sous-directeur.
- **L'intégration totale du logiciel ISIS au sein des lignes produits DNSI**, le PDG estime contreproductif de vouloir intégrer un outil si différent et préfère multiplier les passerelles.
- **Sur la cotation de l'ensemble des postes de service en catégorie 1.** Selon la DRH la réorganisation de la DNSI ouvre déjà des perspectives de carrière et d'évolution de rémunération à de nombreux encadrants en augmentant le nombre de postes de chefs de service et il semble logique que certains chefs novice commencent par gérer un service de catégorie 2.

Résultat du vote : avis rendu positif :

contre CGT (3 voix) Abstention EFA (2 voix) Pour CFDT (3 voix)

Point 3 : revalorisation du régime indemnitaire des agents du statut unifié.

La correction de certaines différences indemnitaires entre des agents qui exercent une même fonction dans des établissements différents a pu se faire en octobre dernier par la convergence des niveaux indemnitaires des groupes 4, 3 et 2. Parallèlement, une refonte de la cartographie des fonctions est enfin en phase de finalisation.

Ces modestes avancées, devaient permettre de revaloriser les grilles indiciaires et de rattachement au RIFSEEP en demandant la modification du décret 1248 et des arrêtés qui en découlent dossier que porte l'alliance du trèfle depuis 2016.

Le MAA a rejeté la possibilité de modifier le statut unifié, menaçant même de l'abroger et de faire basculer les agents dans le régime commun des contractuels de la fonction publique.

En conséquence, lors d'un GT-Su en mars et du CT-SU le 30 juin dernier, le principe d'une revalorisation de la PFR en utilisant toutes les possibilités de marges de manœuvre réglementaire a été voté.

La décision proposée permet aux agents de bénéficier (dans un premier temps) d'une augmentation de 0,5 point sur la part F de la PFR, avec effet au 1^{er} janvier 2021. La traduction sera effective sur les fiches de paie de septembre

Afin de tendre à une harmonisation avec FAM, l'INAO et ODEADOM, un GT se réunira à l'automne pour étudier les modalités d'octroyer 0,5 point supplémentaires aux agents des groupes 4, 3 et 2.

L'alliance du trèfle a demandé à ce que ces prochaines corrections s'appliquent le 1^{er} janvier 2021 (et non pas 1^{er} janvier 2022 comme annoncé par la DRH).

Résultat du vote : avis rendu positif :

contre CGT (3 voix) Pour CFDT (3 voix) et EFA (2 voix)

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture
EFA-CGC – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1
tél. 06 60 29 24 36
mél. efa-cgc@asp-public.fr

Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses
Établissements
CFTC- MAE - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex
tél. 06 34 23 84 44
mél. cftc-mae@asp-public.fr

Compte rendu du CTE du 09 Juillet 2021



Point 4 : décision relative à la disponibilité des agents de l'ASP sapeur-pompier volontaire :

Le but est de mettre en place un conventionnement entre employeur et SDIS afin de définir le nombre d'heure d'ASA maximum dont peut bénéficier un agent ASP sapeur-pompier volontaire (sachant que l'employeur se réserve le droit de refuser pour raison de service).

Le projet propose de porter ce nombre à 10 jours maximum pour les interventions et 5 jours pour suivre des formations.

A la question posée par l'Alliance du trèfle, l'ASP indique qu'elle qualifiera d'accident de service tout accident dont serait victime un agent lors des interventions. L'Alliance du Trèfle s'est aussi étonnée du nombre de jour relativement faible accordé aux sapeurs-pompiers pour leur intervention.

La direction convient qu'elle a déterminé ce nombre intuitivement, vu qu'elle ne dispose que d'un cas signalé. Mais elle se réserve la possibilité d'augmenter le plafond si cela semble utile. Elle va en outre entreprendre un recensement exhaustif des agents ASP pompiers volontaires

Résultat du vote : avis positif unanime:

Point 5 : Projet de décision relative au régime applicable aux stagiaires accueillis à l'Agence de services et de paiement en matière de durée de travail, de congés, d'autorisations spéciales d'absence

L'objectif est de caler plus précisément les conventions passées entre les écoles, les stagiaires et l'ASP pour une clarification de la gestion des stagiaires accueillis dans l'établissement notamment en ce qui concerne :

- Le Nb de jours de congés (2,08/mois) comme pour les agents de l'ASP,
- Les ASA (identiques à celles obtenues pour les agents ASP,
- La durée du travail (7h/ jour & 5 jours / semaine),
- Identifier les plages horaires fixes,
- Harmoniser les modalités de calcul de la gratification, qui se base sur l'article D124-4 du Code de l'Education nationale
- Les stagiaires des IRA ou de l'INFOMA ne relèvent pas de cette décision.

Résultat du vote : avis positif unanime:

Point 6 : Point avancement du PTA :

Présenté par le secrétaire général, le point n'a pas apporté de nouvelle connaissance notable sur le dispositif en cours de construction si ce n'est la confirmation que certains thèmes sont au point mort par rapport à d'autres plus avancés.

L'alliance du trèfle a émis une alerte à propos des méthodes et schémas qui se dessinent sur l'arc Caraïbes en perspective de la fusion des trois sites. En effet, de multiples remontées d'informations indiquent que le futur organigramme ferait la part belle aux encadrants

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture EFA-CGC – ASP , 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1 tél. 06 60 29 24 36 mél. efa-cgc@asp-public.fr	Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses Établissements CFTC- MAE - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex tél. 06 34 23 84 44 mél. cftc-mae@asp-public.fr
---	--

Compte rendu du CTE du 09 Juillet 2021



actuellement en poste sur le site du Préfigurateur, fléchés futur Directeur Régional. En d'autres termes, il faudrait limiter voir empêcher que le DR de Guadeloupe ne tire la couverture à lui en faisant nommer des encadrants très majoritairement issus de son site actuel. Les cadres, managers et autres agents sont loin d'avoir démérites il convient de ne pas les oublier et de leur assurer une place en adéquation avec leur investissement et leur compétences.

Le PDG se dit attentif à cette situation ayant pu, lui aussi, prendre connaissance de ces indications. A suivre...

Point 7 : Présentation du Rapport Social Unique :

Le « RSU » remplace le bilan social issu du décret de 2011.

Cette version est néanmoins construit sur les bases du décret de 2011 car les textes sont parus trop tard pour effectuer sa construction selon le texte de 2021. Il en sera de même en 2022 car le RSU doit être le reflet d'une année pleine et certains critères n'existaient pas dans la version 2011.

Quelques points de synthèse :

Augmentation des effectifs de cat A, baisse des Cat B & C. Les agents de cat B représentent 54% des effectifs.

Le taux de féminisation est en hausse.

La moyenne d'âge dans l'établissement est de 48 ans. Elle est de 33 ans pour les CDD.

65% des effectifs sont affectés en DR, 35% au siège.

5,2 ETPT en plus sur le siège de Limoges. 14,6 ETPT en moins sur le siège Montreuil.

La masse salariale globale s'élève à 143,685 millions d'euros, l'augmentation se justifie notamment par le versement de la prime Covid, du RIFSEPP de la filière technique (900 000 €) et la revalorisation du RIFSEPP de la filière administrative (1,2 million €).

43% des agents bénéficient d'au moins 1j de télétravail ce qui représente 1182 agents.

**L'alliance du trèfle s'est interrogée sur la présentation différenciée de la part des primes et indemnités de la rémunération brute annuelle entre les types de statut (Fonctionnaires/ SU) alors que les rémunérations nettes mensuelles sont présentées globalement tous statuts (hors ANT) confondus. Cela fausse la réalité des différences de rémunérations nettes réellement perçues puisque les cotisations sociales des SU et CDI sont plus élevées et s'appliquent sur la totalité du salaire contrairement aux fonctionnaires.
Pas de réponse de l'administration.**

Le RSU doit être présenté au prochain Conseil d'Administration. Ensuite nous vous invitons à le consulter, c'est une source très intéressante sur la situation de notre établissement.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture
EFA-CGC – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1
tél. 06 60 29 24 36
mél. efa-cgc@asp-public.fr

Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses Établissements
CFTC- MAE - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex
tél. 06 34 23 84 44
mél. cftc-mae@asp-public.fr